

Aurillac, le 7 mars 2023

Dossier n° : AE 23.0087

Demandeur : GAEC FREYSSAC

Date d'enregistrement de la demande : 31/01/23

Date limite de candidature : 30/04/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 30/05/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
BARRIAC-LES-BOSQUETS	12,62	GASQUET Sylvain	Section ZM 3
PLEAUX	38,45	ROUCHY Dominique	Section D 126,128,129, Section E 151,157,158,177,178,233, Section F 2,3,6,7,13,14,15,16,17,100,143, 144,145,146,147,188,189, 190,192,201,204,205,206,207, 213,219,220,221,222,224,786, 854,
BARRIAC-LES-BOSQUETS	6,69	GASQUET Sylvain	Section ZA 41
BARRIAC-LES-BOSQUETS	0,59	GAEC DE LOUDIES	Section ZA 39,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière